

Original : anglais

**MODÈLE SERVANT À SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION
VISANT À METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS ÉMANANT DE LA DEUXIÈME ÉVALUATION
INDÉPENDANTE DES PERFORMANCES DE L'ICCAT**

(Proposition du Président du Groupe de travail sur l'évaluation des performances)

Le Président du groupe de travail ad hoc chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT propose le présent modèle, pour examen par la Commission, dans le but de faciliter le suivi des progrès réalisés par les organes adéquats de l'ICCAT chargés de donner suite aux recommandations formulées par le comité d'évaluation des performances.

Pour chaque recommandation du comité d'évaluation, le modèle précédemment proposé par le groupe de travail chargé de l'évaluation des performances lors de sa réunion intersessions tenue en juin 2017 (Appendice 1 du présent document) avait déjà identifié l'organe responsable de l'ICCAT ainsi que tout autre organe pertinent, un calendrier de suivi, et d'éventuelles observations ou commentaires. Afin de suivre les progrès accomplis concernant chaque recommandation, il est proposé de s'appuyer sur ce modèle existant et d'introduire des champs supplémentaires spécifiques concernant :

- la (les) action (s) identifiée(s) par les organes responsables et pertinents de l'ICCAT,
- l'état d'avancement de l'action identifiée à intervalles réguliers (6 mois) et éventuellement suite à une réunion intersessions présentant un intérêt pour l'action requise,
- l'état d'avancement de l'action identifiée peu avant chaque réunion annuelle.

Les champs (colonnes) concernant l'état d'avancement des actions pourraient être répétés annuellement jusqu'à ce que l'action soit achevée.

Afin de suivre efficacement les progrès réalisés et de s'assurer que ces progrès sont reflétés avec précision, le Secrétariat de l'ICCAT devrait mettre à jour l'état de chaque action.

À cette fin, le Secrétariat devrait prendre contact avec le président de chaque organe responsable de l'ICCAT. Sur la base des résultats des discussions de la réunion annuelle précédente, les présidents des organes responsables de l'ICCAT devraient faire le point sur l'état d'avancement des recommandations dont ils sont responsables. Cette mise à jour devrait être fournie un mois après chaque réunion annuelle et avant le 15 mai de chaque année, ou lorsqu'une réunion intersessions pertinente a lieu, un mois après la distribution du rapport de la réunion.

Cette mise à jour devrait être distribuée par le Secrétariat aux présidents des autres organes concernés et toute observation devrait être transmise dans un délai de 15 jours au président de l'organe responsable et au Secrétariat.

Sur la base de ces commentaires, le président de l'organe responsable et le Secrétariat de l'ICCAT devraient préparer un état des lieux actualisé et le distribuer à toutes les parties concernées. Lorsque les CPC ont elles-mêmes un rôle à jouer à l'égard d'une recommandation particulière, elles pourraient avoir l'occasion de fournir toute information pertinente à inclure, avant ou pendant la réunion annuelle, selon le cas.

Il est proposé d'adopter une méthode de « signal lumineux » afin de facilement identifier l'état d'une action donnée suivant le code de couleurs ci-après :

Rouge - non commencé ou peu de progrès réalisés, grande quantité de travail nécessaire
Orange - commencé, progrès accomplis mais grande quantité de travail supplémentaire nécessaire pour respecter les dates limites.
Vert - achevé ou progrès significatifs accomplis et en voie de respecter les dates limites.